



**Comité exécutif**  
271<sup>e</sup> réunion  
1 mars 2010 (14h30)  
Guatemala, Guatemala

**Ordre du jour provisoire**

<b>Point</b>	<b>Document</b>
<b>1. Ordre du jour provisoire et calendrier des réunions – à adopter</b>	EB-3968/09 Dispositions prévues pour les réunions
<b>2. Voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2009/10 – à approuver</b> Le Secrétaire fera rapport.	à venir
<b>3. Programme des activités pour 2010/11 – à examiner</b> Un document contenant un projet de programme des activités pour 2010/11 sera diffusé. Le Comité examinera ce document avant de soumettre sa recommandation au Conseil.	à venir
<b>4. Projets de mise en valeur du café</b>	
<b>4.1 Projets en cours d'examen par l'OIC – à examiner</b> Les propositions de projets nouvelles et révisées devant être examinées en mars 2010 devront parvenir au Directeur exécutif avant le <b>18 décembre 2009</b> au plus tard. Le Chef des opérations présentera le rapport du Comité virtuel de présélection (CVP) sur les propositions devant être examinées par les Membres.	à venir
<b>4.2 Projets en cours d'examen par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) – à noter</b> Le Chef des opérations fera rapport sur les projets en cours d'examen par le FCPB, y compris les projets examinés par le Comité d'évaluation des projets et le Comité consultatif du FCPB en janvier 2010.	à venir

**4.3 Réseau international sur le génome du café (ICGN) – à examiner** verbal

Le Directeur exécutif fera rapport sur les consultations avec des institutions de recherche dans les pays Membres exportateurs ayant trait à l'ICGN.

**5. Mise en œuvre du Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ) – à examiner** à venir

Le Chef des opérations présentera des rapports sur les classifications des Arabicas et des Robusta et sur la mise en œuvre du PAQ.

**6. Questions financières et administratives**

**6.1 Comité des finances pour 2009/10 – à nommer** verbal

Le Comité nommera le Comité des finances pour 2009/10 en attendant que l'Accord international de 2007 sur le Café entre en vigueur.

**6.2 Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2008/09 et rapport du vérificateur – à recommander au Conseil pour approbation** à venir

La règle 62 du Règlement de l'Organisation dispose que le Directeur exécutif soumet au Conseil, par l'intermédiaire du Comité exécutif, les comptes de l'Organisation et le rapport du vérificateur, aux termes de l'Article 27 de l'Accord.

**6.3 Paiement des arriérés – à examiner** verbal

Conformément aux dispositions des Résolutions 430 (République démocratique du Congo) et 437 (Nicaragua) le Directeur exécutif est invité à informer le Comité exécutif du respect des conditions de ces Résolutions. Le Directeur exécutif fera rapport.

**6.4 Autres questions financières et administratives – à approuver** à venir

Un document contenant des propositions de révisions du barème des traitements, de la prime de connaissances linguistiques et de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services généraux sera diffusé.

**7. Questions diverses – à examiner** verbal

**8. Prochaine réunion – à noter** verbal

La date de la prochaine réunion du Comité exécutif sera confirmée par le Secrétariat.